

Nombre de délégués en exercice : 49

Nombre de structures adhérentes : 34 soit 1000 voix

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet,

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 43

NOMBRE DE STRUCTURES REPRÉSENTÉES : 33 soit 986 voix, le Comité Syndical étant réuni à Redon (35)

VOTANTS (DONT X POUVOIRS) : 33, dont 4 pouvoirs, après convocation légale,

DATE DE CONVOCATION : le 26/06/2026

Comité syndical du 3 juillet 2026

Étaient présents :

Stéphanie LANOE-ROUBAUT, Arc Sud Bretagne - Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté - Benoît SOHIER, Bretagne Romantique - Laurent DUMERCY, Communauté de communes de Brocéliande - Yves-Marie LE POULICHET, Centre Morbihan Communauté - Yoan VETU, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Michel GAUVIN, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Didier ALLAIS, CC Erdre et Gesvres - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois - Marie-Alexy LEFEUVRE, Communauté de communes de Nozay - Jean-Pierre HAMON, Communauté de communes de la Région de Blain - Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - David VEILLAX, Liffré-Cormier Communauté - Jean RONSIN, Montfort Communauté - Christelle MARCY, De l'Oust à Brocéliande Communauté - Didier HURTEBIZE, De l'Oust à Brocéliande Communauté - Jean-Charles SENTIER, Ploërmel Communauté - Yannick LE BORGNE, Ploërmel Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté - Jean-François MARY, Redon Agglomération - Franck HERSEMEULE, Redon Agglomération - Ludovic BROSSARD, Rennes Métropole - Didier CHAPELLON, Rennes Métropole - Sébastien GUERET, Rennes Métropole - Françoise LOUAPRE, Rennes Métropole - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Denis LEVREL, Saint-Méen-Montauban Communauté - Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté - Thierry BEAUJOUAN, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Christophe VERON, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Aude de la VERGNE, Vitré Communauté - Frédéric LEJAS, Vitré Communauté - Dominique DURAND, CAP Atlantique - Olivier LEFEUVRE, CARENE - Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan - Dominique RIGUIDEL, Syndicat Eau du Morbihan - Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 - Nicolas PASDELOU, Syndicat Mixte Ouest 35 - Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Philippe SIMON, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - André CROCQ, Région Bretagne - Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique - Yann SOULABAILLE, Département d'Ille-et-Vilaine.

Assistaient également à séance : Eva WARNS, Communauté de communes de Brocéliande - Thierry POITOU, Communauté de communes de Nozay - Stéphane GASNIER, Communauté de communes de la Région de Blain - Maxime PICARD, Questembert Communauté - Cédric VALAIS, Roche aux Fées Communauté

Ont donné pouvoir :

Dominique MARCHAND, Pays de Châteaugiron Communauté a donné pouvoir à Aude de la VERGNE, Vitré Communauté - Benoît LE LAYO, Pontivy Communauté a donné pouvoir à Yves-Marie LE POULICHET, Centre Morbihan Communauté - Benoît SOHIER, Bretagne Romantique a donné pouvoir à Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté en début et en fin de séance - David VEILLAX, Liffré-Cormier Communauté a donné pouvoir à Jean RONSIN, Montfort Communauté à partir de 12h10.

Étaient absents et excusés :

Nathalie LE BOULCH-VILLERS, Arc Sud Bretagne - Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté - Annabelle QUENTEL, Bretagne Romantique - Virginie FONTAINE, CAP Atlantique - Benoît ROLLAND, Centre Morbihan Communauté - Romain AVRANCHE, CC Erdre et Gesvres - Gaëtan TREHELLO, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois - Isabelle GAUTIER, Liffré-Cormier Communauté - Fabienne BONDON, Montfort Communauté - Martine JOUANNET, Pays de Châteaugiron Communauté - Didier BIDAN, Pontivy Communauté - Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban Communauté - David DUGUEPEROUX, Val d'Ille-Aubigné Communauté - Claude BODET, CAP Atlantique - Eric PROVOST, CARENE - Delphine ALEXANDRE, Région Bretagne - Franck PICHOT, Département d'Ille-et-Vilaine - Chloé GIRARDOT-MOITIE, Département de Loire-Atlantique.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Villaine.

Délibération Comité syndical du 3 juillet 2026

ELECTIONS – Election du Vice-Président de droit – Président du Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA)

La procédure de vote et la conformité par rapport à nos statuts ont été contrôlées par Maître Frédéric LE FLOCH, commissaire de justice.

La composition du bureau est fixée par les statuts (art. 8.1) :

Le bureau est composé de 12 membres comme suit :

- 8 délégués issus du collège des EPCI à fiscalité propre, dont la présidence ;
- 2 délégués issus du collège des collectivités gestionnaires de l'eau potable ;
- 2 délégués issus du collège des Départements et Régions.

L'article 20 du règlement intérieur précise que le Bureau comporte le Président, des Vice-Présidents et des membres tous élus par le Comité Syndical, à l'exception des Présidents des comités territoriaux des unités de gestion « GEMA ».

Les 3 Présidents des Unités de Gestion GEMA et compétences associées sont membres de droit du Bureau Syndical et élus par les délégués syndicaux titulaires des EPCI membres de chaque Unité de Gestion (articles 20 et 23 du règlement intérieur du Comité Syndical).

Selon les modalités de vote du règlement intérieur de l'unité de gestion Vilaine Aval, les votes sont répartis par EPCI au regard d'un coefficient calculé pour moitié par la population et pour moitié par la surface de chaque EPCI et les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés (article 4 du règlement intérieur de l'UGVA).

Pour **l'Unité de Gestion Vilaine Aval**, 4 EPCI participent au vote, représentant un total de 100 voix : Redon Agglomération (47 voix), Arc Sud Bretagne (35 voix), Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (2 voix) et Questembert Communauté (16 voix).

Le quorum est calculé en nombre de délégués titulaires. Il sera obtenu avec 3 EPCI présents, soit 1 délégué titulaire par EPCI. Le scrutin se fait à la majorité simple des suffrages exprimés, soit la moitié des suffrages exprimés, plus 1 voix.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.

Après appel à candidatures, Mme Stéphanie LANOE-ROUBAUT, Arc Sud Bretagne, et M. Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté se sont portés candidats.

A l'issue du premier tour, M. Joël TRIBALLIER obtient 65 voix sur 100 voix, Mme Stéphanie LANOE-ROUBAUT, 35 voix sur 100 voix.

M. Joël TRIBALLIER, à la majorité des voix, soit 65 voix sur 100 voix, est élu Président du Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA).

Pour extrait conforme,

Le Président d'Eaux & Vilaine

Jean-François MARY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.